

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :** 

Voici comment fonctionne le certificat COVID :



Un code QR personnel documente votre vaccination contre le COVID-19, votre guérison ou un test négatif. Il peut être utilisé pour voyager à l'étranger* ou lors de situations à risque élevé d'infection.

* Le certificat COVID ne garantit pas l'entrée dans tous les pays étrangers.
Veuillez observer les règles en vigueur dans votre pays de destination.

Pour en savoir plus :
ofsp-coronavirus.ch/certificat



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



App COVID Certificate

Qui peut obtenir un certificat COVID ?****

Rétroactivement

PERSONNES COMPLÈTEMENT VACCINÉES
(vaccination complète *avant* l'introduction du certificat COVID fin juin)

Nouvellement

PERSONNES COMPLÈTEMENT VACCINÉES
(vaccination complète *après* l'introduction du certificat COVID fin juin)

PERSONNES GUÉRIES
(infection confirmée par un test PCR)

PERSONNES TESTÉES NÉGATIVES

Où et comment est-il délivré ?

Consultez le site Internet du canton dans lequel la dernière dose de vaccin vous a été administrée.***

Selon le canton, sous forme numérique ou imprimée par les centres de vaccination, les cabinets médicaux, les hôpitaux ou les pharmacies.

Via un formulaire. Envoi du certificat imprimé par courrier postal dans un délai d'environ 7 jours.****

Sous forme numérique dans l'application « COVID Certificate » (test PCR) ou par le service qui a effectué le test (test rapide antigénique).**

Quelle est sa durée de validité ?

365 jours à compter de l'administration de la dernière dose de vaccin (COVID-19 Vaccine Janssen : 365 jours à compter du 22^e jour après l'injection de la dose)***

La validité du certificat commence le 11^e jour après le résultat positif d'un test PCR et s'achève 180 jours après la date du résultat du test.***

Test PCR : 72 heures après le prélèvement de l'échantillon.
Test rapide antigénique : 48 heures après le prélèvement de l'échantillon.**

À quoi faut-il faire attention ?

Lors de la vérification, un document d'identité (carte d'identité, par exemple) avec photo doit pouvoir être présenté.

Comment l'utiliser ?

Présentez votre code QR imprimé, numérisé ou dans l'application quand vous devez vous identifier.

Pour en savoir plus :
ofsp-coronavirus.ch/certificat

** Aucun certificat COVID n'est délivré pour les autotests.

*** État au 11.10.2021, durée de validité en Suisse, sous réserve de modifications.

**** Pour les personnes vaccinées à l'étranger, d'autres conditions sont en vigueur pour obtenir le certificat COVID.
Plus d'informations : bag.admin.ch/obtention-certificatcovid

L'application « COVID Certificate » peut être téléchargée gratuitement.



App COVID Certificate